



DATE DE
CONVOCATION
29 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
29 MARS 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **16**
VOTANTS : **17**

**OBJET : SDE03
DISSIMULATION
DES RÉSEAUX ET
ÉCLAIRAGE
PUBLIC – RUE DE
LA NOYERAIE.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-quatre**
Le huit avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme
PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- **M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS.**

Absents :

- **M. HUSSON,**
- **Mme MOUILLÈRE,**
- **Mme VAZ,**
- **M. MARTIN.**

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de dissimulation des réseaux et de l'éclairage public – Rue de la Noyeraie.

Pour réaliser ces travaux, un plan de financement a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, elle s'élève à **137 045 €** pour les travaux de dissimulation des réseaux et à **43 375 €** pour l'éclairage public.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération : **Il restera 41 113 € à la charge de la commune pour les travaux de dissimulation des réseaux et 26 608 € à la charge de la commune pour l'éclairage public.**

.../...

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire,

- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier en 2024,

- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **41 113 € étalé sur 10 ans soit 5 012 € / an pour les travaux de dissimulation des réseaux et 26 608 € étalé sur 10 ans soit 3 244 € / an pour l'éclairage public** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat en **2025**, imputées sur le compte 65568 « autres contributions aux organismes de regroupement ».

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

19 AVR. 2024

Le Maire,

Publié ou Notifié

- 9 AVR. 2024

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :



Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : 20220267

Commune de : **LAPALISSE**

Dissimulation des réseaux "Rue de la Noyeraie"

Descriptif	Montant travaux	Financement SDE 03 (*)	Contribution communale
<ul style="list-style-type: none"> - Génie civil : tranchées, remblais, réfections selon prescriptions - Fourreaux pour passage des câbles électriques - Gaires pour câblage France Télécom et autres opérateurs selon permission de voirie - Organes de réseau électrique, chambres de tirage réseau télécom éventuelles - Pose des câbles de branchement sur domaine privé - Travaux spécifiques en domaine privé : maçonnerie, dallage - Déroulage des câbles distribution publique électrique basse et éventuellement moyenne tension - Appareillage spécifique de réseau électrique éventuel - Dépose des réseaux existants 	137 045	95 932	41 113
Total	137 045 €	95 932 €	41 113 €

(*) La part SDE 03 inclut le soutien financier du Conseil Départemental de l'Allier et des financeurs institutionnels (FACE, Enedis)
Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- Pas d'étalement : 41 113 € sur la cotisation de l'année prochaine
- Etalement sur 5 ans : 9 135 € sur la cotisation des 5 prochaines années
- Etalement sur 10 ans : 5 012 € sur la cotisation des 10 prochaines années
- Etalement sur 15 ans : 3 663 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A Lapalisse, le - 9 AVR. 2024

Le Maire



Yzeure, le 31 Janvier 2024

Yves SIMON
Président du SDE 03



Validité de ce document : 3 mois (Sans accord de votre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué)



électricité gaz éclairage public

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 003-210301388-20240408-SDE03NOYERAIE-DE



Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : 20220268

Commune de : LAPALISSE

Eclairage public lié dissimulation des réseaux "Rue de la Noyeraie"

Descriptif	Montant	Financement SDE 03	Contribution communale
Option 2			
- Fourniture et pose de 12 candélabres, mât acier galvanisé cylindro-conique, hauteur de 7m équipé de crosses avancées 0,5m et 1m et de la lanterne type RAGNI Deiko en 30W LED	21 600	7 560	14 040
- Confection tranchée spécifique éclairage sur environ 80m fourniture et déroulage sous fourreau d'un câble EP sur environ 500m	19 335	6 767	12 568
- Mise en conformité de l'armoire d'éclairage public	2 440	2 440	0
Total	43 375 €	16 767 €	26 608 €

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- Pas d'étalement : 26 608 € sur la cotisation de l'année prochaine
 Etalement sur 5 ans : 5 912 € sur la cotisation des 5 prochaines années
 Etalement sur 10 ans : 3 244 € sur la cotisation des 10 prochaines années
 Etalement sur 15 ans : 2 371 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A Lapalisse, le
Le Maire

- 9 AVR. 2024

Yzeure, le 31 Janvier 2024

Yves SIMON
Président du SDE 03



Validité de ce document 20 jours (Sans accord de votre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué)

